



Notice d'emploi N° 6945 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	40.4 % thiaclopride (480 g/l)
Nom UICPA:	N-{3-[(6chloro-3-pyridinyl)methyl]-1,3-thiazolan-2-yliden}cyanamide

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Calypso

Numéro d'homologation fédéral: F-5402	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2060133	Titulaire de l'autorisation étranger: Bayer CropScience S.A., France

Tiaprid

Numéro d'homologation fédéral: D-4602	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 024714-00/028	Titulaire de l'autorisation étranger: Menora GmbH, Autriche

Thiacloprid 480

Numéro d'homologation fédéral: D-6311	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 024714-00/049	Titulaire de l'autorisation étranger: Bernbeck LLP, Royaume-Uni

Calypso 480SC

Numéro d'homologation fédéral: D-5224	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 004714-00/039	Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Analyse und Handels GmbH, Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
aronie noire	cochenilles lécanines, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4

espèces de Ribes	cochenilles lécanines, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4, 5
fraise	anthronome du fraisier ou du framboisier, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 3, 6, 7, 8
framboise	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	1, 2, 3, 9
framboise	anthronome du fraisier ou du framboisier, pucerons du feuillage, ver des framboises	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 6, 9
grand sureau	pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
mini-Kiwi (Kiwaï)	cochenilles lécanines, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
myrtille	cochenilles lécanines, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4, 5
mûre	drosophile du cerisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: stade 85-89 (BBCH).	1, 2, 3, 10
mûre	anthronome du fraisier ou du framboisier, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 6, 10
Arboriculture			
abricotier	psylle du prunier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: stade 03-59 (BBCH).	3, 11, 12, 13, 14
cerisier	mouche de la cerise	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 12, 13, 14, 15
cerisier	anthronome du merisier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: après la floraison (69-72 BBCH).	3, 12, 13, 14
châtaignier	balanin des châtaignes, carpocapse des châtaignes, tordeuse des châtaignes	Concentration: 0.025 % Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 4, 12, 13, 14
cognassier, poirier / nashi	carpocapse des pommes, poires et abricots	Concentration: 0.025 % Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: été.	3, 12, 13, 14
fruits à noyaux, fruits à pépins	pucerons du feuillage Effet secondaire: cheimatobies	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 12, 13, 14, 16
fruits à pépins	mineuses	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 4, 12, 13, 14
noisetier	balanin des noisettes, pucerons du feuillage	Concentration: 0.025 % Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 4, 12, 13, 14
noyer	carpocapse des pommes, poires et abricots, mouche de la noix	Concentration: 0.025 % Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 4, 12, 13, 14
poirier / nashi	tenthredes	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 4, 12, 13, 14
poirier / nashi, pommier, prunier (pruneau/prune)	hoplocampes	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: à la fin de la floraison (69-71 BBCH).	3, 12, 13, 14
pommier	carpocapse des pommes, poires et abricots Effet secondaire: petite tordeuse des fruits	Concentration: 0.025 % Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: été.	3, 12, 13, 14
pommier	anthronome du pommier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Application: à l'éclosion du bourgeon (52-53 BBCH).	3, 12, 13, 14
prunier (pruneau/prune)	carpocapse des prunes	Concentration: 0.025 % Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 12, 13, 14

Grande culture

Colza	charançon des siliques, méligèthe des crucifères	Dosage: 0.2 l/ha Application: jusqu'au stade fin développement des boutons floraux (BBCH 59).	1, 3, 8
pommes de terre	doryphore	Dosage: 0.1 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: traitements à l'intervalle de 2 semaines.	1, 8, 17, 18

Culture ornementale

arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes	cochenilles farineuses, cochenilles lécanines, cochenille virgule, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 %	3, 12, 14, 19
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	mouches blanches	Concentration: 0.03 %	3, 12, 14, 19
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	otiorhynques	Dosage: 6 ml/100 l de substratum Application: application par arrosage	12, 19, 20, 21
rosier	cochenilles lécanines, cochenille virgule, pucerons du feuillage	Concentration: 0.02 %	3, 12, 14, 19

Charges générales / agronomiques:

- 2 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- 3 2 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives.
- 4 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).
- 5 Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 6 Application peu avant la floraison. Si le vol d'anthronome dure longtemps, répéter le traitement.
- 7 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 8 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.
- 9 Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 10 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 11 1 traitement par parcelle et par année au maximum.
- 13 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 14 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- 15 2 traitements avec un intervalle de 10-14 jours. 1er traitement juste avant la véraison.
- 16 Effet secondaire sur les cheimatoïdes: seulement si appliqué directement avant ou après la floraison.
- 17 3 traitements au maximum par culture.
- 18 Traitements avec un intervalle de 2 semaines.
- 20 Seulement pour des plantes en pot et en container.
- 21 Dissoudre 6 ml dans 10 l d'eau, puis arroser (la bouillie suffit pour 100 l de substrat).

Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection.
- 12 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 19 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.